

Élections du Parlement européen 2014

Déclaration anti-corruption

Le rapport anti-corruption publié par la Commission européenne en février dernier a montré que la corruption était un problème persistant parmi les 28 Etats membres de l'Union européenne et qu'une action urgente était nécessaire.

Tout au long de la prochaine législature du Parlement européen (2014-2019), je m'engage à combattre la corruption et à promouvoir la transparence, la redevabilité (capacité à rendre des comptes) et l'intégrité au sein des institutions, des politiques et des réglementations.

Plus spécifiquement, nous nous assurerons que nos eurodéputés travaillent de concert avec la société civile et d'autres pour atteindre les objectifs suivants :

1. La gouvernance et le processus législatif des institutions européennes deviendront un modèle de transparence, de redevabilité et d'intégrité, instaurant ainsi les plus hauts standards en la matière. Nous nous engageons à faire respecter la lettre et l'esprit du Code de Conduite du Parlement européen et à publier une « empreinte législative » dans chaque rapport dont nos eurodéputés auront la charge de rédiger durant leur mandat.
2. L'Union européenne garantira l'intégrité et la transparence des dépenses publiques. Elle s'assurera que toutes les informations sur les fonds européens soient rendues publiques de manière accessible et utile à tous les citoyens, par exemple en se conformant aux principes de l'ouverture des données publiques (open data). Les règles relatives aux marchés publics tiendront compte des principes de contrat ouvert (open contracting) et prévoiront des procédures efficaces pour prévenir les conflits d'intérêts. Ceci s'appliquera tant aux dépenses des institutions européennes que de celles des pays membres.
3. L'Union européenne encouragera les initiatives et une législation en faveur d'une protection efficace des lanceurs d'alerte dans les secteurs publics, privé et non lucratif.

20/05/2014

Jean-Paul Denanot

Que se produira t-il après la signature de cet engagement ?

Cette déclaration est adressée aux partis politiques qui présentent des candidats aux élections européennes par différentes sections européennes de Transparency International. Elle peut également être signée par les candidats, sur une base individuelle.

Les engagements pris seront rendus publics en continu sur notre site Internet, ainsi que par voie de presse.

Les réponses doivent être adressées avant le 19 mai à :

Transparency International France

14 passage Dubail

75010 Paris

contact@transparency-france.org

01 84 16 95 65

A l'issue des élections, Transparency International France et son bureau européen pourront organiser un rendez vous pour discuter plus en détail de la manière de mettre en œuvre les engagements pris au titre de cette déclaration.
